

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU jeudi 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi onze avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de M. Michel Dantin, maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE ET GRAND CHAMBERY	Michel Dantin	Mis aux voix, MMes Bernadette Laclais, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Jean-Benoit Cerino, s'étant abstenus (6), Mme Françoise Marchand, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (4), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le contrat de partenariat avec le Département de la Savoie et Grand Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer le contrat de partenariat ci-annexé ainsi que tout document y afférent.	1 min
2	OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONALE DES FORETS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE	Michel Dantin	Mis aux voix, Mme Françoise Marchand, MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (4), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGIP ; Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu' à l'abandon de ce projet ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à cette décision.	34 min

3	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE PARCS EN OUVRAGE ET D'ENCLOS DE STATIONNEMENT, SOCIETE Q PARK CHAMBERY - AVENANT N°3	Josiane Beaud	Mis aux voix, MMEs Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'avenant numéro 3 tel qu'il figure en annexe à la présente délibération ; Dit que la date d'effet de l'avenant numéro 3 est immédiate, une fois les formalités administratives accomplies et qu'il aura été signé des deux parties et notifié ; Autorise Monsieur la Maire à signer l'avenant numéro 3.	41 min
4	AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES ESPACES EXTERIEURS DE BELLEVUE CŒUR DE CITE	Josiane Beaud	Mis aux voix, MMEs Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Dominique Mornand, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (7), M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de transfert partiel de maîtrise d'ouvrage avec Cristal Habitat relative aux travaux de requalification de la rue Anatole France ainsi que les travaux provisoires de placette centrale, telle qu'annexée à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et pièces afférents à sa mise en œuvre ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.	1h40
5	MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modifications statutaires du SDES, détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n°CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018, laquelle est jointe en annexe de la présente.	1h51
6	AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA CROIX ROUGE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre ; Autorise le maire ou son représentant à signer ledit avenant.	1h52

7	AVENUE DES FOLLAZ - DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE	Delphine Julien	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Constate la désaffectation de fait d'une emprise de 10 m ² , avenue des Follaz ; Décide le déclassement de cette emprise, afin que cette dernière fasse partie de l'acte d'échange à intervenir entre les époux POGUET-LORES et la Commune.	1h56
8	RUE ANATOLE FRANCE-RUE LUCIEN CHIRON - DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide le déclassement des emprises à usage d'espace vert et de voirie, situées rue Anatole France et rue Lucien Chiron, visées dans le tableau ci-annexé, pour une superficie de 4 958,60 m ² , au vu de la réglementation rappelée ci-dessus, afin de permettre la réhabilitation des immeubles du secteur de Bellevue.	1h57
9	RUE ANATOLE FRANCE-RUE LUCIEN CHIRON - CESSION D'EMPRISES AU PROFIT DE CRISTAL HABITAT	Walter Sartori	Mis aux voix, MMes Sylvie Koska, Alexandra Turnar, Dominique Mornand, Isabelle Rousseau, MM. Michel Dantin, Mustapha Hamadi, Henri Dupassieux, n'ayant pas pris part au vote (7), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide la cession à l'euro symbolique au profit de Cristal-Habitat des emprises déclassées situées rue Anatole France et rue Lucien Chiron, d'une superficie de 4 958,60 m ² , afin de permettre l'opération de réhabilitation immobilière ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.	1h59
10	CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE 6 RUE METROPOLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du local situé 6 rue de la Métropole au profit de l'association diocésaine de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que la signature de l'acte de vente devra intervenir au plus tard le 30 novembre 2019 ; Considère que la vente envisagée, ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique mais seulement dans le cadre d'une gestion du patrimoine privé communal ; cette vente n'est donc pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.	2h02
11	ALLEE DE LA VALIERE - ACQUISITION DE PARCELLES	walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section LA n°201 et n°216, en vue de leur incorporation au domaine public communal ; Autorise le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à cette incorporation et notamment l'acte authentique d'acquisition ; Dit que cet acte d'acquisition est dispensé de tous droits au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.	2h03

12	DENOMINATION DE VOIRIE - QUARTIER VETROTEX	Christian Papegay	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), M. Henri Dupassieux, votant CONTRE (1), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination de la voie nouvelle : rue Amiral Gérard Daille.	2h04
13	LA POLITIQUE JEUNESSE DE LA VILLE DE CHAMBERY : LE PACTE JEUNESSE	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'une politique jeunesse construite avec et pour les jeunes de 11 à 25 ans ; Adopte les axes de la politique jeunesse : Axe 1 : Accompagner les parcours scolaires et professionnels Axe 2 : Permettre aux jeunes de s'épanouir dans une ville attractive Axe 3 : Reconnaître la place des jeunes dans la ville Axe 4 : Favoriser l'engagement et la participation Axe transversal : Gouvernance et communication Approuve le document de politique jeunesse annexé à la présente délibération.	2h07
14	SUBVENTION A L'ASSOCIATION MONTANEA	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le versement d'une subvention de 12 000 euros à l'association Montanea ; Dit que les crédits seront prévus au budget de la Ville ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association, conforme au modèle approuvé par délibération du conseil municipal n° 21 du 10 juillet 2018.	2h34
15	CREATION D'UN CURSUS DE PREPARATION A L'ENTREE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A L'ECHELLE DU RESEAU DES CONSERVATOIRES DE L'ARC ALPIN	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le principe de création de ce cursus d'enseignement préparatoire à l'échelle du réseau de l'arc alpin ; Approuve le projet de convention correspondante, joint en annexe ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.	2h36
16	MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE LA GALERIE EURÉKA	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs pour les 2 locations d'expositions « Voyage dans le système solaire » et « Petits monts et merveilles » ; Approuve la remise de 20% accordée aux CCSTI de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur les tarifs de locations d'expositions ; Approuve le tarif de vente de l'ouvrage sur l'exposition « Petits monts et merveilles ».	2h38

17	RÉSILIATION DU MARCHÉ 18-05 (LOT 11) RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant habilité sur la base de l'article L.2122-21-1 du CGCT, à procéder à la résiliation sans indemnité du marché 18-05 Lot 11 Plomberie CVC et à signer tous actes y afférent ;</p> <p>Autorise le Maire ou son représentant habilité, sur la base de l'article L.2122-21-1 du CGCT, à initier une procédure d'attribution du lot susmentionné avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, sur la base de la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et du montant prévisionnel suivant :</p> <p>Rappel de l'estimation phase PRO : 829.000 € HT</p> <p>Seront à soustraire de ce montant le coût des travaux constatés comme exécutés et/ou des approvisionnements existants sur la base d'une constatation contradictoire à laquelle l'entreprise défaillante sera présente ou aura été dûment convoquée.</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité sur la base de l'article L.2122-21-1 du CGCT, avant l'engagement de la procédure de passation à signer le contrat et tous documents y afférent.</p>	2h39
18	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRÉ MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1 AU LOT 3 : COUVERTURE ZINC	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve la modification de marché annexée établissant le nouveau montant du marché lot 3 : couverture zinc à 281 013,43 € HT ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour son exécution.</p>	2h40
19	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE NORD - AVENANT DE FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF D'HONORAIRES AFFERENTS A LA TRANCHE FERME	Walter Sartori	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Approuve le projet d'avenant ci-annexé ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer l'avenant avec le groupement de maîtrise d'œuvre ;</p> <p>Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent.</p>	2h42

20	AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES N° 18/43 - ACHAT DE LIVRES SCOLAIRES, LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES (SAUF PARTITIONS)	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les accords-cadres à bons de commande attribués tels que détaillés ci-avant ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent.	2h46
21	AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS PORTANT SUR LA POSE DE FIBRES OPTIQUES EN FOURREAUX ET EGOUTS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande pour la passation de marchés publics nécessaires aux travaux de pose de fibre optique ; Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente ; Approuve le périmètre du rôle du coordonnateur ; Autorise le représentant habilité du coordonnateur à signer les marchés publics relevant du périmètre de la convention de groupement de commande à intervenir ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande ; Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet pluri annuel seront inscrits au budget.	2h49
22	GROUPEMENT DE COMMANDES AMPLIVIA - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ 2016-000968 - LOT 1 : VOLET ADSL-FTTX, VOLET BOX IP, VOLET LIAISONS HAUT ET TRES HAUT DEBIT ET VOLET ROUTEUR VIRTUEL"	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°5 ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant n° 5 ainsi que tous les actes y afférents.	2h52
23	REMUNERATION DES VACATIONS DE JURY D'EXAMEN AU CONSERVATOIRE	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la revalorisation des taux de rémunération des vacations de jury du Conservatoire, dans les conditions exposées ; Dit que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget.	2h54

24	DESIGNATION D'UN ELU POUR CONSTITUER LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES AGENTS CONTRACTUELS	Pierre Perez	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Désigne Madame Sylvie KOSKA pour figurer sur la liste des représentants des communes de plus de 20 000 habitants qui sera soumise au tirage au sort en vue de constituer le Conseil de discipline de recours des agents contractuels.	2h56
25	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		2h57

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 12 avril 2019

Michel Dantin
Maire

